



Conseil de sécurité

Distr. générale
8 août 2003
Français
Original: anglais

Lettre datée du 8 août 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires de la Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le bilan des travaux réalisés par le Conseil de sécurité en juin 2003 (voir annexe).

Ce bilan, qui a été établi sous ma responsabilité à la suite des consultations tenues avec les membres du Conseil conformément à la note du Président du Conseil de sécurité en date du 12 juin 1997 (S/1997/451), ne saurait être considéré comme représentant le point de vue du Conseil.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Gennady **Gatilov**



**Annexe à la lettre datée du 8 août 2003, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires
de la Mission permanente de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Bilan des travaux du Conseil durant la présidence
de la Fédération de Russie (juin 2003)**

Introduction

Sous la présidence de la Fédération de Russie, le Conseil de sécurité a examiné un grand nombre de questions très diverses inscrites à son ordre du jour qui avaient notamment trait à l'Afrique, au Moyen-Orient/Palestine, à l'Iraq, à Chypre et au Kosovo (Serbie-et-Monténégro). La situation en Afghanistan a été examinée plus particulièrement sous l'angle du trafic de drogues illicites.

Pendant le mois de juin, le Conseil de sécurité a tenu au total 14 séances officielles et 15 consultations plénières, et adopté 4 résolutions et 3 déclarations du Président. Le Président a fait plusieurs déclarations à la presse au nom des membres du Conseil.

En juin, le Conseil a envoyé des missions en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest.

Afrique

République démocratique du Congo

Au cours des consultations officieuses tenues le 4 juin, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Marie Guéhenno, a présenté aux membres du Conseil de sécurité, le rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (S/2003/211). Il leur a également fait part de son dernier voyage dans ce pays et de la situation sur le terrain.

La Coordinatrice adjointe des secours d'urgence, Mme Carolyn McAskie, a informé les membres du Conseil des principaux faits nouveaux touchant à la situation humanitaire en République démocratique du Congo, en particulier dans la province d'Ituri et dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, sur la base des conclusions de la mission qu'elle avait récemment effectuée dans ce pays.

Au cours de consultations officieuses tenues le 19 juin, le Conseil a poursuivi l'examen des recommandations formulées dans le deuxième rapport spécial du Secrétaire général (S/2003/566).

Au cours de consultations officieuses tenues le 26 juin, les membres du Conseil ont entendu un exposé du Secrétariat sur la situation en République démocratique du Congo, en particulier sur les faits les plus récents survenus dans l'est du pays.

Le Président a publié un communiqué de presse à l'issue des consultations.

Lors d'une séance officielle tenue le 26 juin, le Conseil a adopté la résolution 1489 (2003) par laquelle il a prorogé jusqu'au 30 juillet 2003 le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo.

Côte d'Ivoire

Au cours des consultations officieuses tenues le 3 juin, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, M. Hédi Annabi, a informé le Conseil des faits les plus récents intervenus en Côte d'Ivoire et des préparatifs en vue de la mise en place de la mission des Nations Unies dans ce pays. Les membres du Conseil ont pris note avec satisfaction des progrès accomplis dans la mise en oeuvre de l'Accord de Linas-Marcoussis, se sont félicités de la présentation à l'Assemblée nationale par le Premier Ministre d'un projet de programme d'application de cet accord, ont une nouvelle fois exprimé leur reconnaissance aux forces de la France et de la CEDEAO pour leurs activités de maintien de la paix, et marqué leur préoccupation à l'égard de la situation humanitaire en Côte d'Ivoire. Ils ont engagé les parties ivoiriennes à continuer de faire progresser le processus de Linas-Marcoussis et à respecter les droits de l'homme ainsi que le droit international humanitaire. Le Président a publié un communiqué de presse à l'issue des consultations.

Guinée-Bissau

Au cours d'une séance publique tenue le 19 juin, le Représentant du Secrétaire général, M. David Stephen, a présenté le rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays (S/2003/621). Le Président du Groupe consultatif spécial sur la Guinée-Bissau créé par le Conseil économique et social et le Représentant permanent de l'Afrique du Sud, M. Dumisani Kumalo, les représentants de la Guinée-Bissau, de la Gambie (au nom du Groupe des Amis de la Guinée-Bissau), ainsi que des membres du Conseil ont fait des déclarations. Les membres du Conseil ont lancé un appel aux dirigeants de la Guinée-Bissau pour qu'ils organisent en temps voulu et effectivement les élections très importantes législatives à venir et veillent à ce que ces élections soient menées d'une manière transparente, juste et crédible, promulguent la nouvelle constitution et fassent en sorte que le Président et Vice-Président de la Cour suprême soient dûment élus sans nouveau retard. Ils ont demandé au Gouvernement de la Guinée-Bissau de prendre les mesures nécessaires pour promouvoir un dialogue constructif avec la communauté internationale et les institutions de Bretton Woods, et lancé un appel à la communauté des donateurs pour qu'elle contribue financièrement à l'application du processus politique et économique en Guinée-Bissau. Ils ont souligné l'importance que revêtait la coopération entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social dans la solution des problèmes de la Guinée-Bissau et demandé au Gouvernement de ce pays de faire pleinement sienne l'approche en matière de partenariat énoncée par le Groupe consultatif spécial créé par le Conseil économique et social.

Les membres du Conseil ont adopté une déclaration du Président (S/PRST/2003/8).

Libéria

Au cours de consultations officieuses tenues le 9 juin, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Kieran Prendergast, a informé le Conseil des aspects les plus récents de l'évolution de la situation au Libéria.

Les membres du Conseil ont réaffirmé qu'ils appuyaient les efforts de paix déployés par la CEDEAO ainsi que les pourparlers de paix tenus à Akosomo (Ghana); ils ont demandé aux parties au conflit de cesser immédiatement les hostilités, de conclure un accord de cessez-le-feu afin de donner au processus de paix une chance d'aboutir, engagé les parties à fournir des garanties de sécurité pour assurer aux organismes humanitaires un accès sans entraves et dans des conditions de sécurité aux groupes vulnérables et également exhorté la communauté internationale à apporter immédiatement une assistance à la population libérienne afin de prévenir une catastrophe humanitaire dans ce pays. Le Président a fait une déclaration à la presse à l'issue des consultations.

Au cours de consultations officieuses tenues le 11 juin, le Département des affaires politiques a présenté aux membres du Conseil un exposé sur le rapport du Secrétaire général sur la situation au Libéria (S/2003/582) et sur les pourparlers de paix en cours au Ghana entre le Gouvernement libérien et les parties libériennes ainsi que sur la situation sur le terrain.

À l'issue des consultations, le Président a fait une déclaration à la presse dans laquelle les membres du Conseil se sont déclarés gravement préoccupés par la détérioration rapide de la situation en matière de sécurité au Libéria, ont prié instamment tous les combattants dans les termes les plus énergiques de cesser immédiatement les hostilités et d'accepter le cessez-le-feu, et souligné en particulier qu'ils devaient d'urgence assurer la protection des civils innocents et de leurs biens.

Au cours de consultations officieuses tenues le 13 juin, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Tuliameni Kalomoh, a informé le Conseil de la situation au Libéria qui, comme cela avait été confirmé, était marquée par d'intenses combats entre les forces armées gouvernementales et les groupes d'opposition armés rivaux. À l'issue des consultations, le Président a fait une déclaration à la presse dans laquelle les membres du Conseil se sont déclarés vivement préoccupés par la situation au Libéria, ont souscrit à l'évaluation qu'en avait faite le Secrétaire général et se sont félicités des efforts déployés par la CEDEAO pour assurer l'application de l'accord de cessez-le-feu.

Sierra Leone

L'embargo sur les diamants provenant de la Sierra Leone a pris fin le 4 juin. Le Conseil de sécurité est convenu de ne pas reconduire cet embargo, et le Président a fait une déclaration à la presse à ce sujet le 5 juin.

Mission du Conseil de sécurité

Lors d'une séance publique du Conseil tenue le 18 juin, le chef de la mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale et Représentant permanent de la France, S.E. M. Jean-Marc de La Sablière, a présenté le rapport de la mission au Conseil de sécurité et informé ses membres des entretiens que la mission avait eus avec les chefs d'État de la région.

Asie

Afghanistan

Le 9 juin, le Président a exprimé ses condoléances au Gouvernement allemand à l'occasion des attentats terroristes commis à Kaboul contre des soldats de la paix allemands. Quatre soldats avaient été tués et de nombreux autres blessés.

Lors d'une séance publique tenue le 17 juin, le Conseil de sécurité a examiné la situation en Afghanistan et plus particulièrement les dangers que représentaient les drogues provenant d'Afghanistan, y compris la question de leur production, consommation et trafic aux niveaux national, régional et international.

Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, M. Antonio Maria Costa, ont présenté des exposés au Conseil.

Le Conseil a fait observer que la sécurité demeurait un grave défi auquel se heurtait l'Afghanistan. Conscient des liens existants entre le trafic illicite de drogues et le terrorisme, il a souligné la nécessité de renforcer la sécurité grâce à une coordination constante des efforts visant à combattre la production de drogues illicites en Afghanistan et à interdire le trafic de stupéfiants au-delà de ses frontières.

Le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2003/7) dans laquelle a été soulignée la nécessité d'encourager les pays voisins dans leurs efforts visant à mettre un terme au trafic de drogues transfrontières, et notamment de renforcer la coopération entre ces pays pour resserrer les contrôles visant à lutter contre le trafic des drogues. Il a souscrit à la stratégie adoptée par l'Administration intérimaire de l'Afghanistan pour éliminer la culture illicite du pavot à opium d'ici à 2013 et réduire la demande de drogues à l'échelon mondial.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Au cours d'une séance publique tenue le 13 juin, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a présenté au Conseil de sécurité un exposé sur la situation au Moyen-Orient. Il a souligné que le Sommet d'Aqaba, qui avait été couronné de succès, avait suscité d'immenses espoirs et attentes. Toutefois, la poursuite de la violence compromettrait gravement les efforts visant à relancer le processus de paix. Il a souligné qu'il importait que les Israéliens et les Palestiniens poursuivent sans relâche le processus de paix et commencent à mettre en oeuvre la feuille de route du Quatuor. Il a également informé le Conseil de la situation humanitaire des Palestiniens, qui ne s'était pas améliorée malgré les mesures prises pour relancer le processus politique.

Les membres du Conseil ont condamné la violence et le terrorisme et souligné qu'Israël devait prendre des mesures concrètes pour alléger les souffrances des Palestiniens.

Le Président a publié une déclaration à la presse dans laquelle il a exprimé, au nom du Conseil, ses graves préoccupations devant la poursuite et l'intensification de la violence, appuyé la feuille de route du Quatuor, réclamé de nouveau la cessation immédiate de tous les actes de violence, y compris des actes de terrorisme, de provocation, d'incitation à la haine et de destruction et reconfirmé combien il

importait d'instaurer une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, y compris sur les fronts israélien/syriens et israélien/libanais.

Le 25 juin, le Conseil a tenu des consultations sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD). Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a présenté au Conseil un exposé sur le dernier rapport du Secrétaire général en mettant l'accent sur sa recommandation tendant à reconduire le mandat de la FNUOD jusqu'au 31 décembre.

Les membres du Conseil ont appuyé la proposition du Secrétaire général. Il ont aussi souligné la nécessité de s'efforcer activement d'instaurer une paix globale au Moyen-Orient.

Le 26 juin, le Conseil a adopté la résolution 1488 (2003) par laquelle il a prorogé le mandat de la FNUOD jusqu'au 31 décembre 2003. La déclaration du Président adoptée à cette occasion reflétait le point de vue du Conseil selon lequel la situation au Moyen-Orient était très tendue et le resterait probablement tant que l'on ne serait pas parvenu à un règlement global portant sur tous les aspects du problème du Moyen-Orient.

Le même jour, le Président a fait une déclaration à la presse dans laquelle il a souscrit aux résultats de la réunion du Quatuor tenue à Amman le 22 juin.

Iraq

Lors d'une séance officielle tenue le 5 juin, le Président exécutif de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU), M. Hans Blix, a présenté son treizième rapport trimestriel. Il a souligné que, pendant la période durant laquelle elle avait mené ses inspections et ses activités de contrôle en Iraq, la COCOVINU n'avait pas découvert d'éléments de preuve attestant de la poursuite ou de la reprise des programmes d'armes de destruction massive, ce qui pouvait s'expliquer soit par le fait que les armes avaient été détruites unilatéralement par les autorités iraqiennes, soit par le fait que les armes avaient été bien cachées. Il a estimé qu'il devrait être possible d'établir la vérité à la faveur du nouveau climat régnant en Iraq.

Le Président exécutif a noté que dans sa résolution 1483 (2003), le Conseil avait manifesté son intention de réexaminer le mandat de la COCOVINU. La Commission restait prête à reprendre ses activités en Iraq en tant qu'organe indépendant de vérification ou à assurer une surveillance sur le long terme, si le Conseil en décidait ainsi. À cet égard, le Président a indiqué que les compétences techniques dont disposait la COCOVINU constituaient un atout précieux dont le Conseil pourrait profiter lorsque les services d'un organe indépendant seraient requis à des fins de vérification et de contrôle, notamment pour ce qui était des armes biologiques et des missiles, domaines pour lesquels il n'existait aucune organisation internationale de vérification.

Après cet exposé, le Président du Conseil de sécurité, prenant note de l'intention de M. Blix de quitter son poste, lui a exprimé sa profonde reconnaissance pour le travail qu'il avait accompli et l'a remercié des efforts qu'il avait déployés pour exécuter le mandat de la COCOVINU.

Lors des consultations, certains membres du Conseil ont jugé qu'il convenait de faire appel aux capacités de la COCOVINU pour clore le dossier du désarmement

de l'Iraq. Les représentants des États de la coalition ont informé le Conseil de leurs propres efforts en la matière. Certains membres se sont ralliés à l'idée de mettre à profit les compétences existantes au sein de la COCOVINU à des fins de vérification et de contrôle internationaux, tandis que d'autres ont souligné que le rôle de la COCOVINU devait être cantonné au désarmement de l'Iraq.

Lors des consultations officielles tenues le 16 juin, le Conseil a examiné le rapport présenté par le Secrétaire général en application de l'alinéa c du paragraphe 16 de la résolution 1483 (2003). Les membres du Conseil ont soulevé de nombreuses questions sur les modalités financières du processus de retrait progressif du programme pétrole contre nourriture. À la demande de plusieurs délégations, il a été décidé de poursuivre l'examen du rapport dans le cadre du Comité créé par la résolution 661 (1990) du Conseil.

Lors des consultations qui se sont déroulées le 16 juin, le Coordonnateur de haut niveau, M. Yuli Vorontsov, a présenté au Conseil, en application de la résolution 1284 (1999), le rapport trimestriel du Secrétaire général sur les biens et les archives koweïtiens. Il a indiqué que, pendant la période qui avait précédé la guerre, la coopération des autorités iraqiennes pour régler ce problème humanitaire avait été limitée. Il a souligné que certains biens et documents avaient été restitués mais que les archives et le matériel militaire koweïtiens qui avaient été saisis étaient pour la plupart entre les mains des autorités iraqiennes. Le Coordonnateur a exprimé son intention de poursuivre ses activités afin de régler le problème des biens et archives koweïtiens. Les membres du Conseil l'ont encouragé à poursuivre ses efforts en ce qui concerne le problème humanitaire des biens koweïtiens et des personnes disparues.

Au cours de consultations officielles tenues le 26 juin, le Conseil a entendu un exposé du Directeur exécutif du programme Iraq, M. Benon Sevan, sur l'application des paragraphes 16 et 17 de la résolution 1483 (2003). Les membres du Conseil se sont dits résolus à continuer de surveiller de près l'abandon progressif du programme humanitaire.

Europe

Chypre

Le 6 juin, le Conseil a examiné le rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre. Le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, M. Hédi Annabi, a informé le Conseil qu'au cours des six derniers mois, la situation était demeurée calme le long de la ligne de cessez-le-feu. Il a cependant déploré les violations continues du statu quo ante à Strovia.

Il a également souligné que les derniers développements positifs ne sauraient remplacer un règlement global et qu'on ne pourrait parvenir à un tel règlement sans un appui politique des deux parties à la proposition avancée par M. Annan et en l'absence d'un calendrier ferme pour la clôture des négociations.

Les membres du Conseil ont soutenu les activités de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) et demandé instamment aux Chypriotes turcs et aux forces turques de lever toutes les restrictions qui continuaient d'être imposées à l'UNFICYP.

Le Président du Conseil a rencontré des représentants de Chypre, de la Grèce, de la communauté chypriote turque et de la Turquie, qui lui ont confirmé qu'ils maintenaient leurs positions bien connues en ce qui concerne la situation à Chypre.

Lors d'une séance officielle tenue le 11 juin, le Conseil a adopté la résolution 1486 (2003), par laquelle il a prorogé le mandat de l'UNFICYP pour une nouvelle période prenant fin le 15 décembre 2003. Avant la mise aux voix de la résolution, le Président a dûment informé le Conseil de l'issue de ses consultations avec les parties.

Abkhazie (Géorgie)

Lors de consultations officieuses tenues le 6 juin, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, M. Hédi Annabi, a informé les membres du Conseil que le 5 juin, trois observateurs militaires de la MONUG – un Danois et deux Allemands – et leur interprète géorgien, avaient été pris en otage lors d'une patrouille dans la haute vallée de la Kodori. Il a souligné que l'ONU faisait le nécessaire pour obtenir leur libération.

Le représentant de l'Allemagne a demandé instamment au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies d'éviter toute initiative qui pourrait mettre en danger la vie des otages.

Le Président du Conseil a fait une déclaration à la presse dans laquelle il condamnait la prise d'otages et demandait la libération immédiate du personnel de l'Organisation des Nations Unies.

Le 11 juin, le Sous-Secrétaire général a informé le Conseil que les otages avaient été libérés et que la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Heidi Tagliavini, s'était entretenue par téléphone avec le Président géorgien, M. Edward Shevardnadze, qui l'avait assuré que les responsables de cet incident seraient traduits en justice.

Kosovo, Serbie et Monténégro

Lors de consultations tenues le 3 juin, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, M. Hédi Annabi, a informé les membres du Conseil de l'évolution récente de la situation en ce qui concerne la privatisation au Kosovo et la promulgation par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Michael Steiner, du règlement No 2003/13 sur la transformation du droit d'utilisation des biens immeubles en propriété collective, connu généralement sous le nom de réglementation de l'utilisation des sols. Une lettre adressée au Président par le Représentant permanent de la Serbie et Monténégro auprès de l'Organisation des Nations Unies sur cette même question a été distribuée aux membres du Conseil pour information.

Lors de consultations tenues le 6 juin, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix a informé les membres du Conseil que trois Serbes du Kosovo avaient été tués brutalement dans la ville d'Obilić au Kosovo et que des mesures avaient été prises par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour trouver les coupables de cet acte horrible et les traduire en justice, notamment en constituant une équipe de police spéciale de neuf membres de la MINUK pour faire enquête sur ce crime en collaboration avec des conseillers spéciaux des communautés serbes et albaises du Kosovo. Les membres

du Conseil ont fermement condamné ce crime et souligné que les meurtres perpétrés à Obilić constituait un sérieux revers dans les efforts déployés pour rendre le Kosovo davantage pluriethnique et instaurer des conditions propices au retour des réfugiés. À l'issue des consultations, le Président a fait une déclaration à la presse.

Le 10 juin, le Conseil a tenu une séance publique pour examiner la situation au Kosovo. Le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix a informé le Conseil de l'évolution de la situation depuis son dernier exposé le 23 avril. Il a souligné qu'en ce jour qui marquait le quatrième anniversaire de la résolution 1244 (1999), on pouvait faire état de progrès significatifs, mais que la liberté de mouvement, la participation réelle des minorités, le retour des réfugiés et le dialogue entre Belgrade et Pristina continuaient de poser problème.

Les membres du Conseil ont réaffirmé qu'ils soutenaient l'adoption des mesures qui s'imposaient sur le plan de la sécurité et dans les domaines économique et législatif pour permettre la pleine participation des minorités à la vie politique, économique, sociale et culturelle au Kosovo. Ils ont rappelé qu'il incombait particulièrement aux institutions autonomes provisoires d'instaurer un climat propice à la réalisation des objectifs fixés par la communauté internationale dans l'intérêt de l'ensemble de la population du Kosovo, et notamment à l'Assemblée du Kosovo de s'abstenir de prendre toute initiative allant à l'encontre de la résolution 1244 (1999) ou du Cadre constitutionnel. Les membres du Conseil ont souscrit au principe « les normes avant le statut » proposé par le représentant spécial et demandé instamment aux deux parties de s'abstenir de faire des déclarations ou de prendre des mesures préjugant du statut final du Kosovo.

Le représentant de la Grèce (en sa qualité de Présidente de l'Union européenne) et le représentant de la Serbie et Monténégro ont été invités, à leur demande, à participer aux débats et à faire des déclarations.

Questions générales

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Lors d'une séance publique tenue le 12 juin, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1487 (2003) par 12 voix contre zéro, avec 3 abstentions (Allemagne, France et République arabe syrienne). En vertu de cette résolution, les soldats de la paix originaires de pays qui ne sont pas parties au Statut de la Cour pénale internationale ne peuvent faire l'objet d'aucune poursuite pendant une période de 12 mois commençant le 1er juillet 2003, en prorogation d'une dérogation initialement demandée en juillet 2002.

Protection des civils en période de conflit armé

Lors d'une séance officielle du Conseil, tenue le 20 juin, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, M. Kenzo Oshima, a fait un exposé oral sur les progrès accomplis dans l'application de l'aide-mémoire adopté par le Conseil en mars 2002 et l'élaboration du Plan de campagne pour la protection des civils. L'accent a été mis sur la situation en Afghanistan, en Iraq et au Libéria, et notamment sur les difficultés d'accès des organisations humanitaires aux populations vulnérables, la sécurité et la protection du personnel

des organismes humanitaires et du personnel associé et la prévention des violations des règles et principes du droit international par les parties aux conflits armés.

Les membres du Conseil ont soutenu l'Organisation des Nations Unies dans ses efforts et souligné qu'il importait d'adopter une approche globale pour prévenir les conflits armés, lutter efficacement contre le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, mettre fin à l'impunité et poursuivre les auteurs de crimes contre des civils ou des membres du personnel humanitaire et améliorer la coordination des activités entre les organisations humanitaires internationales et les organisations non gouvernementales.
